

COMMUNE DE VINZIER**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 MARS 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 14 mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de VINZIER, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Mme Marie-Pierre GIRARD, Maire.

Conseillers : En exercice : 13 Présents : 8 Pouvoir(s) : 2

Présents : Mme Marie-Pierre GIRARD, M. André VAGNAIR, M. Bastien FLACON, M. John BECHET, M. Alain BORDET (arrivée à 19h23), M. Laurent ROHART, Mme Gaëlle BLANC, Monique CHAPPUIS, M. Gérard CHANEL

Absent(s) excusé(s) : Mme Hélène BRACHET, Mme Fabienne CHANEL, M. Jean-Paul ARANDEL

Absente : Mme Emilie ROCHETTE

Pouvoir(s) : Mme Hélène BRACHET à M. André VAGNAIR, Mme Fabienne CHANEL à M. Gérard CHANEL

Secrétaire de séance : M. Bastien FLACON

OBJET DELIBERATION N° 2023-03-16**BUDGET M14 PRINCIPAL
AFFECTATION DES RÉSULTATS 2022 AU BUDGET PRINCIPAL M57 2023**

Après avoir entendu l'exposé du compte administratif de l'exercice 2022 du Budget M57.

Constatant que le compte administratif présente un **Excédent de Fonctionnement Cumulé de 868 143,95 €.**

Constatant que le compte administratif présente un **Excédent d'investissement Cumulé de 12 126,34 €.**

Constatant qu'il y a **des restes à réaliser d'investissement représentant un besoin de financement d'un montant de 48 150,60 €.**

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement M57 - 2022 d'un montant de 868 143,95 €, **en sections d'investissement et de Fonctionnement** du Budget M57 2023, comme suit :

- **36 024,26 €** en investissement au chapitre 10 – compte 1068 dotations, fonds divers, réserves
- **832 119,69 €** au chapitre 002 - excédent antérieur de fonctionnement reporté.

DECIDE de reporter le résultat d'investissement M57 – 2022 en Excédent pour un montant de **12 126,34 €** au chapitre 001 - excédent antérieur d'investissement reporté du budget M57 2023.

Le Conseil Municipal, cet exposé entendu, et après avoir délibéré par

0 CONTRE 0 ABSTENTION 10 POUR

ACCEPTE l'exposé de Mme le Maire.

AUTORISE à exécuter l'affectation des résultats du budget M57 2022 telle que présentée ci-dessus au budget M57 2023.



Le Maire

Le secrétaire

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Reçu en Sous-Préfecture le

Publié sur le site internet de la commune le :
20 mars 2023

GIRARD Marie-Pierre – Maire : Auteur de l'acte